Veille énergie

Avril 2026

Marchés de détail

Délibération de la CRE du 17 avril 2026 portant communication sur les principes directeurs permettant d'assurer la distinction entre les offres aux TRVE et les offres de marché des fournisseurs historiques :

- Publie une série de principes directeurs encadrant la manière dont les fournisseurs historiques doivent présenter et distinguer leurs offres aux tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE) de leurs offres de marché.
- Vise à renforcer la lisibilité et la transparence des offres pour les consommateurs, dans le contexte de l'ouverture totale du marché de détail à la suite de la fin de l'ARENH.

Délibération de la CRE du 27 mars 2026 portant décision sur la méthodologie de calcul du tarif unitaire de la minoration et du montant des revenus annuels du parc nucléaire à partir de la comptabilité appropriée :

- Fixe la méthodologie réglementaire utilisée pour calculer le tarif unitaire de la minoration applicable dans le cadre du versement nucléaire universel (VNU) à partir de la comptabilité appropriée d'EDF.
- Précise les modalités d'estimation des revenus annuels du parc nucléaire historique servant de base au calcul de la taxe sur l'utilisation du combustible nucléaire (VNU).

Marchés de gros

Bulletin trimestriel du 1er trimestre 2026 de l'activité des marchés de gros de l'électricité :

- La CRE publie son bulletin trimestriel de surveillance des marchés de gros de l'électricité couvrant le premier trimestre 2026.
- Analyse les volumes échangés, les prix de marché et les comportements des acteurs, notamment dans le contexte de l'entrée en vigueur du versement nucléaire universel et du premier paramétrage du nouveau mécanisme de capacité.
- Met notamment en évidence la baisse des prix de gros par rapport au premier trimestre 2025.

Énergies renouvelables

Délibération de la CRE du 16 avril 2026 portant avis sur le projet de cahier des charges de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol » :

- Rend un avis favorable sur le projet de cahier des charges de l'appel d'offres « Centrales au sol » portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques au sol.
- S'inscrit dans la poursuite des objectifs de développement des capacités renouvelables et comporte plusieurs ajustements destinés à améliorer l'efficacité économique et opérationnelle du dispositif de soutien.

Délibération de la CRE du 9 avril 2026 portant avis sur un projet d'arrêté relatif à l'application de l'article 184 de la loi de finances pour 2026 :

- La CRE rend un avis favorable au projet d'arrêté relatif à l'application de l'article 184 de la loi de finances pour 2026, lequel adapte les modalités de calcul et de versement du complément de rémunération des producteurs d'électricité renouvelable au passage du marché de l'électricité au pas de temps de 15 minutes.
- L'arrêté prévoit une entrée en vigueur au 1er mai 2026 et modifie l'arrêté du 8 septembre 2025 applicable aux installations bénéficiant d'un contrat de complément de rémunération.

Réseaux - Investissements

Délibération de la CRE du 15 avril 2026 portant approbation du budget cible du projet de réhabilitation de la ligne Breuil-Marmagne (RTE) :

- Fixe le budget cible du projet de réhabilitation de la ligne 400 kV Breuil-Marmagne exploitée par RTE, dans le cadre du tarif TURPE 7 HTB.
- La CRE valide ce budget cible sans préjuger du traitement tarifaire final des dépenses effectivement réalisées.

Délibération de la CRE du 15 avril 2026 portant détermination du budget cible du projet de reconstruction du poste de Penly 400 kV (RTE) :

- Fixe le budget cible du projet de reconstruction du poste électrique 400 kV de Penly, en lien avec le programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires sur ce site.
- La CRE valide ce budget cible sans préjuger du traitement tarifaire final des dépenses.

Délibération de la CRE du 2 avril 2026 portant validation des investissements de distribution de GRDF associés au développement des gaz renouvelables ou bas-carbone :

- Valide les investissements proposés par GRDF pour renforcer les réseaux de distribution de gaz au regard du droit à l'injection.
- Visent à augmenter les capacités d'accueil du biométhane et des autres gaz décarbonés.

Réseaux - Tarifs

Délibération de la CRE du 15 avril 2026 portant projet de décision relative à la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité :

- Fixe la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par RTE (interventions techniques spécifiques, contrôles, essais) pour les utilisateurs du réseau public de transport.
- Encadre la facturation de ces prestations sur la base de coûts réels et d'une méthodologie transparente, afin de garantir un traitement non discriminatoire des utilisateurs du RPT.

Délibération de la CRE du 2 avril 2026 portant décision sur les tarifs de neuf entreprises locales de distribution de gaz pour les années 2026 à 2029 :

- Fixe le niveau de revenus autorisés pour neuf entreprises locales de distribution (ELD) de gaz naturel pour la période 2026-2029, encadrant les coûts couverts par leurs tarifs d'acheminement et les incitations applicables ;
- Assure le financement des réseaux de distribution de gaz tout en protégeant les consommateurs desservis par ces opérateurs locaux.

Délibération de la CRE du 16 avril 2026 portant projet de décision sur l'évolution de la grille tarifaire du tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF au 1er juillet 2026 :

- Approuve l'évolution de la grille tarifaire du tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF (ATRD7) applicable au 1er juillet 2026, dans le contexte de la mise en œuvre de la péréquation nationale des tarifs de distribution de gaz.
- Adapte notamment la structure tarifaire et les modalités de répartition des coûts afin d'intégrer les nouveaux mécanismes de péréquation introduits par la loi de finances pour 2026 et d'assurer la soutenabilité économique du réseau de distribution.

Consultation publique du 21 avril 2026 relative aux prestations annexes des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité :

- La CRE consulte les acteurs sur l'évolution du cadre tarifaire des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité (Enedis et ELD).
- S'inscrit dans la continuité des travaux menés par la CRE en 2024 sur ce sujet et vise à mettre à jour la tarification de ces prestations ;
- Entrée en vigueur est envisagée au 1er août 2026.

Consultation publique du 26 mars 2026 relative à la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les GRD de gaz naturel :

- La CRE consulte les acteurs sur l'évolution du cadre tarifaire des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution de gaz (GRDF et ELD gaz).
- Examine notamment les demandes de GRDF relatives à la modification de prestations existantes (raccordement, comptage, biogaz) et exprime des réserves sur certaines évolutions tarifaires à risque de double facturation.

Réseaux - Raccordement

Délibération de la CRE du 1er avril 2026 portant validation des zonages de raccordement dans le cadre de l'insertion des gaz renouvelables ou bas-carbone dans les réseaux de gaz :

- Approuve les zonages de raccordement proposés par les gestionnaires de réseaux de gaz, qui déterminent le réseau le plus pertinent pour raccorder les futures installations de production de gaz renouvelables ou bas-carbone.
- Ces zonages s'inscrivent dans la mise en œuvre du droit à l'injection et contribuent au développement des filierères biogaz et hydrogène renouvelable.

Couplage / Equilibrage / Services systemes

Délibération de la CRE du 9 avril 2026 portant approbation des règles services système tension :

- Approuve la nouvelle version des règles services système tension de RTE, en faisant évoluer la rémunération vers une mesure de l'énergie réactive réellement fournie au réseau et en modulant la rémunération selon le taux de disponibilité effectif des installations.
- Renforce les pénalités pour les acteurs ne fournissant pas le service attendu et ouvre la participation des producteurs EnR au service de compensation statique ; entrée en vigueur au 1er janvier 2027. Publiée en lien avec les recommandations du rapport européen post-black-out ibérique du 28 avril 2025.

Délibération de la CRE du 29 avril 2026 portant amendement de la solution technique permettant l'accueil de plusieurs NEMO pour la zone de dépôt des offres française :

- Approuve un amendement de la solution technique permettant l'accueil de plusieurs opérateurs de marché désignés (NEMO) dans la zone de dépôt des offres française dans le cadre du coupable des marchés européens de l'électricité.
- Adapte les conditions techniques d'interopérabilité afin de garantir la concurrence effective entre NEMO sur le marché journalier et infrajournalier de l'électricité en France.

Consultation publique du 1er avril 2026 relative aux incitations financières à la responsabilité d'équilibre et au financement des réserves d'équilibrage :

- La CRE consulte les acteurs sur l'évolution des incitations financières adressées aux responsables d'équilibre dans le cadre de la réforme du modèle d'équilibrage de RTE.
- S'inscrit dans la continuité des réformes d'équilibrage (réserves rapide et complémentaire, accord de bloc RFP) approuvées en mars 2026.

•Rapport du 7 avril 2026 de la CRE portant sur l'utilisation des recettes tirées de la congestion en 2025, transmis à l'ACER :

- Rend compte à l'ACER de l'utilisation par RTE des recettes tirées de la congestion aux interconnexions électriques au cours de l'année 2025, conformément à l'article 19 du règlement (UE) 2019/943 sur le marché intérieur de l'électricité.
- Contrôle la conformité de l'affectation de ces recettes à la réduction des contraintes de réseaux, au maintien ou à l'augmentation des capacités d'interconnexion ou à la réduction des tarifs d'accès au réseau.

Capacités : allocations / commercialisation

Délibération de la CRE du 29 avril 2026 portant amendement de la solution technique permettant l'accueil de plusieurs NEMO pour la zone de dépôt des offres française :

- Approuve un amendement de la solution technique permettant l'accueil de plusieurs opérateurs de marché désignés (NEMO) dans la zone de dépôt des offres française dans le cadre du coupable des marchés européens de l'électricité.
- Adapte les conditions techniques d'interopérabilité afin de garantir la concurrence effective entre NEMO sur le marché journalier et infrajournalier de l'électricité en France.

Mécanisme de capacité

Consultation publique du 9 avril 2026 relative à la méthodologie de paramétrage du mécanisme de capacité et aux conditions d'octroi des contrats pluriannuels :

- La CRE consulte les acteurs sur les évolutions envisagées de la méthodologie de paramétrage du nouveau mécanisme de capacité et sur les conditions d'octroi de contrats pluriannuels, dans le cadre de la réforme du mécanisme centralisé applicable à compter de l'hiver 2026-2027.
- Fait suite à la mise en œuvre du nouveau mécanisme de capacité entré en vigueur le 12 mars 2026 conformément à l'article 19 de loi de finances pour 2025.

Indépendance des gestionnaires de réseaux

Délibération de la CRE du 7 avril 2026 portant approbation d'une convention trisannuelle de formation professionnelle continue entre NaTran et GRDF (Energy Formation) pour les années 2026 à 2028 :

- Approuve la convention trisannuelle de formation professionnelle entre NaTran et GRDF via l'organisme Energy Formation pour la période 2026-2028.
- Vérifie la conformité de ce contrat inter-opérateurs avec les obligations d'indépendance des gestionnaires de réseaux de transport de gaz.

Délibération de la CRE du 27 mars 2026 relative à l'approbation d'un accord portant sur l'imposition de puissance à l'injection pour la gestion des contraintes de tension haute, conclu entre RTE et EDF :

- Approuve un accord entre RTE et EDF permettant d'imposer, en amont du J-1, le maintien en fonctionnement de certains groupes nucléaires pour gérer les contraintes de tension haute sur le réseau ;
- Vise à permettre à RTE de maintenir certaines unités de production en fonctionnement pour garantir la stabilité du réseau et la maîtrise des contraintes de tension, notamment dans un contexte de transformation du mix électrique et de développement des énergies renouvelables.

Délibération de la CRE du 15 avril 2026 portant approbation du contrat-cadre pour la réalisation de travaux de recherche et développement entre GRDF et NaTran :

- Approuve le contrat-cadre de recherche et développement conclu entre GRDF et NaTran, encadrant leur collaboration technique sur des projets d'innovation dans les réseaux de gaz.

CEE

Arrêté du 14 avril 2026 portant création d'un programme dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie :

- Crée un nouveau programme opérationnel dans le dispositif des CEE afin de développer des actions d'économies d'énergie dans un secteur ou une catégorie d'acteurs déterminé.
- Le programme ouvre droit à la délivrance de CEE pour les contributions versées jusqu'au 31 décembre 2031, dans la limite d'un budget maximal de 390 millions d'euros.
- S'inscrit dans le cadre de la 6ème période des CEE (2026-2030) et du renforcement des obligations annuelles d'économies d'énergie imposées aux fournisseurs.

Proposition de loi n° 2731 du 28 avril 2026 visant à supprimer les certificats d'économie d'énergie :

- Propose l'abrogation de l'ensemble des dispositions relatives aux CEE dans les codes concernés, en dénonçant un dispositif jugé coûteux et exposé à des fraudes significatives.
- Renvoyée en commission du développement durable à l'Assemblée nationale.

Décisions du CoRDiS

Décision du CoRDiS du 10 avril 2026 sur la demande de règlement d'un différend qui oppose M. D. à la société Enedis :

- Porte sur un différend relatif aux chutes de tension affectant une habitation raccordée au réseau public de distribution d'électricité.
- Le CoRDiS tranche le différend en appliquant les règles techniques et contractuelles du raccordement, notamment les prescriptions de la norme NF C 14-100 et les obligations d'Enedis en matière d'offre de raccordement.

Décision du CoRDiS du 10 avril 2026 sur la demande de règlement d'un différend qui oppose M. B. à la société Enedis :

- Porte sur un différend relatif à la sortie de la file d'attente de deux demandes de raccordement d'installations photovoltaïque.

Décision du CoRDiS du 5 janvier 2026 sur le différend qui oppose la Compagnie Électrique de Bretagne à la société Enedis :

- Porte sur un différend entre la Compagnie Électrique de Bretagne (ELD) et Enedis relatif aux conditions d'accès ou d'utilisation du réseau public de distribution.
- Le CoRDiS détermine les obligations respectives des deux gestionnaires de réseaux de distribution, notamment en matière de raccordement, de pérèquation tarifaire ou d'interopérabilité.

Décision du CoRDiS du 10 mars 2026 sur la demande de liquidation de l'astreinte à l'encontre du département de La Réunion SIDELEC :

- Le CoRDiS prononce la liquidation partielle d'une astreinte de 600 euros à l'encontre du SIDELEC, retenant que les travaux d'extension n'avaient pas effectivement débuté dans le délai imparti.
- Précise la notion de « début effectif des travaux » au sens d'une injonction assortie d'astreinte, jugeant que de simples opérations préparatoires, telles qu'un piquetage, ne suffisent pas à caractériser l'exécution de l'obligation imposée au gestionnaire de réseau.

Décisions du Conseil d'État

CE, 6ème – 5ème chambres réunies, 30 avril 2026, no 499882 :

- Le Conseil d'État juge que, depuis l'entrée en vigueur du décret du 21 décembre 2018, les installations éoliennes en mer d'une puissance inférieure ou égale à 1 GW sont réputées autorisées au titre du code de l'énergie et dispensées d'autorisation d'exploiter, y compris lorsqu'une autorisation avait été délivrée antérieurement.
- Il en déduit qu'un arrêté postérieur se bornant à prolonger le délai de mise en service fixé par une ancienne autorisation présente un caractère superfétatoire et ne constitue pas un acte susceptible de recours pour excès de pouvoir.

CE, 30 mars 2026, n° 506355 :

- Annule les commentaires administratifs (BOI-RES-EAT-00208) qui ajoutaient une condition de « connexion physique directe » pour bénéficier du tarif nul d'accise sur l'électricité en autoconsommation, excluant ainsi l'autoconsommation collective étendue.
- Juge que l'administration fiscale a ajouté une condition non prévue par les articles L. 312-79 et L. 312-87 du Code des impositions sur les biens et services, excluant illégalement certaines opérations d'autoconsommation collective étendue du bénéfice de l'exonération.

Et aussi

LOI

Loi de simplification de la vie économique :

- Comporte des mesures d'accélération des projets industriels et énergétiques : les centres de données de dimension industrielle peuvent être qualifiés de projets d'intérêt national majeur (PINM) facilitant leur réalisation (urbanisme, raccordement, RIIPM) ; acte également la suppression des zones à faibles émissions.
- La loi, adoptée définitivement le 15 avril 2026, est soumise au contrôle du Conseil constitutionnel à la suite de saisines de députés le 21 avril 2026 contestant notamment la constitutionnalité de la suppression des ZFE.

DÉCRETS

Décrets n° 2026-293 et 2026-294 du 17 avril 2026 modifiant les périmètres des installations nucléaires de base n° 77 et n° 169 (CEA, Cadarache) :

- Modifient les décrets d'autorisation des installations nucléaires de base du Commissariat à l'énergie atomique pour tenir compte de l'évolution de leurs périmètres d'implantation.
- S'inscrivent dans le cadre des adaptations réglementaires continues des installations nucléaires de recherche opérées par le CEA sur ses sites.

ARRÊTÉS

Arrêté du 16 avril 2026 pris en application de l'article R. 121-29 du Code de l'énergie fixant le plafond de la compensation du coût des études d'approvisionnement électrique identifiés dans la PPE dans les zones non interconnectées (ZNI) :

- Fixe le plafond de compensation du coût des études relatives aux projets d'approvisionnement électrique identifiés dans la PPE dans les ZNI, en application de l'article R. 121-29 du code de l'énergie.
- Prévoit une prise en charge pouvant atteindre 90 % des coûts d'études pour les projets de géothermie électrique, dans la limite de 20 millions d'euros, ainsi que des plafonds spécifiques pour les autres projets de production électrique en ZNI.
- Contribue à la mise en œuvre de la PPE 2026-2035 qui prévoit des projets structurants pour la transition énergétique des territoires ultra-marins non interconnectés.

Arrêté du 23 avril 2026 relatif au taux de rémunération du capital immobilisé pour le projet de stockage d'électricité de Lugo-di-Nazza-Ghisoni (STEP, Corse) :

- Fixe le taux de rémunération du capital immobilisé applicable au projet de station de transfert d'énergie par pompage (STEP) de Lugo-di-Nazza-Ghisoni en Corse, dans le cadre du guichet de saisine organisé par la CRE en décembre 2024.
- S'inscrit dans l'effort de développement du stockage d'électricité dans les zones non interconnectées en Corse.

Pour aller plus loin, contactez :

Marjolaine
Germain

Avocate Associée

Energie - Régulation &
Opérations énergétiques

marjolaine.germain@fidal.com

06 88 34 47 58